



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 février 2016

La Cour des comptes présente son 27^e cahier d'observations au Parlement wallon



Le 27^e cahier d'observations que la Cour des comptes adresse au Parlement wallon comporte trois parties.

Les deux premières contiennent des articles de nature comptable et budgétaire. L'une commente la reddition des comptes généraux de la Région wallonne et de plusieurs organismes d'intérêt public qui en dépendent ; l'autre expose ensuite les contrôles des comptes de certains d'entre eux.

Dans la troisième partie, la Cour des comptes présente ses remarques et recommandations formulées lors d'audits portant, d'une part, sur les procédures de réalisation des dépenses dans les provinces wallonnes et, d'autre part, sur les subventions dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi.

Le texte intégral du 27^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon est disponible sur la page d'accueil de son site internet (www.courdescomptes.be).

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.